

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 158

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« 3° Le 5° est abrogé ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'heure actuelle, il n'existe pas d'énergie propre capable de remplacer le nucléaire. Or l'énergie nucléaire est non émettrice de CO2 et donc un mode de production d'énergie permettant de répondre au enjeux de limitation d'émission de gaz à effet de serre et donc aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique.

Suivant les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie, cet amendement propose de supprimer tout objectif de diminution de la part du nucléaire pour préserver objectif de lutte contre le réchauffement climatique.